

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR) -

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. Habib Abid
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de
la Pêche
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie
Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

FDR remplie en Novembre 2010

3. Pays : Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Les Gorges de Thelja

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou

b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques par les terres avoisinantes de propriété privées (oasis et quelques maisons).

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

34°09'N, 08°17'E

9. Localisation générale :

Le site se situe à 30 km Nord Est de la ville de Tozeur et à 26 km au Nord Ouest de la ville Metlaoui. Elle est située entre les villes de Mélaoui et Redeyef (ouest de la Tunisie).

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Minimum : 50 m - maximum : 600 m

11. Superficie : (en hectares)

675 ha.

12. Description générale du site :

La zone comporte les gorges et l'oued Thelja. C'est une zone humide où l'oued Thelja est à caractère permanent et la zone représentant des sources de faible débit.

Le site est une vallée encaissée (ce sont des gorges) s'étendant sur plusieurs kilomètres où coule l'oued Thelja. Le lit de cet oued est très sinueux et encadré de falaises abruptes d'une hauteur approchant la dizaine de mètres. Les gorges constituent un passage privilégié vers les mines de phosphates de la région de Mélaoui. Une voie de chemin de fer y est construite par la Compagnie des phosphates et des chemins de fer de Sfax-Gafsa en 1896 pour servir à la circulation des trains évacuant le phosphate. Aujourd'hui, c'est surtout pour l'attrait touristique que représente ce paysage naturel unique en Tunisie que sont connues les gorges de Thelja.

Il s'agit d'une zone touristique connue par le lézard rouge (train touristique) et les gorges de Thelja. Elle renferme trois types de biotopes: montagnes, oueds et galeries. Le site de Thelja est montagneux et aride appartenant à la chaîne des djebels de l'Atlas saharien. Son altitude varie entre 210 et 450 mètres.

13. Critères Ramsar :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Critère 1

Le site contient un exemple rare et représentatif d'un type de zone humide naturelle. Ce sont les gorges. Elle renferme trois types de biotopes: montagnes, oueds et galeries.

Critère 3

La réserve naturelle de Thelja est une zone unique dans l'aire biogéographique de l'Afrique. Elle abrite une faune fort diversifiée comptant des animaux menacés de disparition comme l'aigle royal.

En plus de ce rapace, on trouve le fouette-queue *Uromastix acanthinura* qui est un reptile possédant des capacités exceptionnelles à supporter les conditions extrêmes et drastiques du milieu désertique et Le renard famélique *Vulpes rueppellii* qui est un mammifère très rare aussi.

Critère 4 :

La zone humide de Thelja abrite plusieurs espèces de reptiles dont le fouette-queue *Uromastix acanthinura*, le varan du désert *Varanus griseus*, des mammifères donc le renard famélique *Vulpes rueppellii*, le chat ganté *Felis silvestris lybica* et d'oiseaux dont l'aigle royal *Aquila chrysaetos*. Le guêpier de l'Europe *Merops apiaster* durant tous les stades de leurs vies : reproduction, allaitement et accouchement pour les mammifères, pontes et éclosion des œufs pour les reptiles et les oiseaux. Le critère 4 s'applique bien à cette zone donc.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique : Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Géologie et géomorphologie : traverse des monts du Miocène-Eocène. Les formations géologiques de Jebel Bouramli datent du cénomanien-turonien avec des calcaires, des dolomies, des marnes et des gypses. Notons l'existence d'une faille géologique Gafsa-Sidi Boubaker passant par Jebel Bouramli.

Type du sol : sol halomorphe.

Caractéristiques sédimentaires : La curiosité géologique de la région est sans doute l'existence de gisements de phosphates dont la formation d'origine remonte à environ 50 millions d'années et qui s'est effectuée sur des dépôts sédimentaires formés en milieu marin peu profond.

Origine : naturelle

Qualité de l'eau : l'eau de l'Oued Thelja a une salinité de 0.06 g/l

Permanence de l'eau : l'eau est permanente dans l'oued. Ce dernier n'est à sec que lors des années exceptionnellement sèches.

Hydrologie : atténuation des inondations et recharge de la nappe. Draine vers Chott El Gharsa.

Amplitude et variation des marées : pas de marée, le site n'est pas à proximité ou en communication avec la mer.

Climat : le site appartient à l'étage semi-aride inférieur, variante à hiver frais. La pluviométrie oscille autour de 136,6 mm.

La température moyenne annuelle est de 19,7°C, mais cette température peut atteindre des maxima de 49°C en été et des minima de -6°C en hiver.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Au Bassin Phosphaté de Gafsa, la manifestation phosphatée paléocène a donné lieu à neuf couches minéralisées, numérotées, de haut en bas, de I à IX, intercalées de couches marneuses et/ou carbonatées stériles qu'on appelle "les intercalaires". Ces couches forment ce qu'on appelle "la Série Phosphatée Principale".

Le Bassin Phosphatier de Gafsa, couvre environ 5000 à 6000 Km² Il s'étend depuis la région de Bir Saâd, au nord de Belkhir, en passant par Jebel Ank, Jebel Chemsî et la région d'El Ameyem, à l'Est et au Sud d'El Guettar, jusqu'à Midès et Oued Sebseb, respectivement, au Nord et à l'Ouest de Tamaghza.

Au sud, il est limité par la chaîne montagneuse du Nord des chotts. Les affleurements de phosphorites sont reconnus aux contrebas Nord des reliefs d'El Atra et de Berda, au Sud du Jebel Séhib. Au Nord Est, au-delà de la chaîne des Jebels Ben Younès (Nord Ouest de Gafsa) et Bou Ramli, on ne rencontre plus d'affleurements de phosphates.

18. Valeurs hydrologiques :

La présence de l'eau dans cette région désertique est d'une importance primordiale. C'est facteur d'attrait pour les oiseaux qui viennent y nicher et hiverner. La présence de l'eau favorise également l'implantation de végétaux servant dans le paturage.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continental : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

M : la zone humide contient un cours d'eau douce permanent.

20. Caractéristiques écologiques générales :

C'est une zone humide à caractère permanent représentant des sources de faible débit. Encadrées de falaises abruptes, les gorges de Thelja sont une vallée sinueuse, encaissée, façonnée dans la roche tendre durant des millénaires par l'oued Thelja sur plusieurs kilomètres.

Devenues au cours du temps, le passage privilégié vers les mines de phosphates, les gorges de Thelja sont devenues un atout majeur du tourisme en Sud Tunisie.

21. Flore remarquable :

La flore de la zone est caractérisée par la présence d'au moins de 45 espèces de plantes et d'arbres dont, notamment, l'Alfa *Macrochloa tenacissima*, le jonc *Juncus conglomeratus*, le tamarix *Tamarix gallica*, le Câprier *Capparis spinosa*, le Batoum, les roseaux *Arundo donax* et le Genêt blanc *Retama monosperma*.

22. Faune remarquable :

La réserve naturelle de Thelja abrite une faune fort diversifiée comptant des animaux menacés de disparition comme l'aigle royal.

En plus de ce rapace, on trouve :

- le fouette-queue *Uromastyx acanthinura* qui est un reptile possédant des capacités exceptionnelles à supporter les conditions extrêmes et drastiques du milieu désertique:
- l'hyène rayée *Crocuta crocuta*,
- le renard famélique *Vulpes rueppellii* qui est un mammifère très rare,
- le chat ganté *Felis silvestris lybica*,
- la tortue mauresque *Testudo graeca nabeulensis*,
- le varan du désert *Varanus griseus*,
- le lézard léopard *Gambelia wislizenii*,
- la tourterelle de bois *Streptopelia turtur*;

- Le guêpier de l'Europe qui est de taille moyenne, le plus aérien de tous les guêpiers, se distingue par son plumage multicolore.
 - l'aigle royal *Aquila chrysaetos*
Parmi les autres espèces faunistiques présente dans les gorges de Thelja on cite :
 - l'hyène rayée, le renard famélique, le chat ganté et le fouette-queue
 - la tortue mauresque, le varan du désert, le lézard léopard la couleuvre de Montpellier, la vipère de l'Atlas et la vipère à cornes,
 - l'aigle de bonelli, le hibou grand-duc, la perdrix gabra, le pigeon biset, la tourterelle de bois; l'hirondelle de rochet et l'hirondelle de rivage,
-

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site :

Les gorges de Thelja constituent un attrait touristique et naturel exceptionnel en Tunisie. Dans le Sud tunisien, des montagnes presque inaccessibles, dressent un barrage contre le désert de sable et abritent les oasis de montagnes. Les roches rouges et roses sont fissurées par des canyons, comme les mystérieuses gorges de Thelja. Selon la légende, un guerrier avait taillé cette faille avec son épée créant ainsi un lit nuptial pour sa princesse. Aujourd'hui, la seule façon de visiter les gorges de Thelja, c'est le train. Mais pas un train comme les autres. Le lézard rouge est le train touristique de Tunisie parcourant les gorges de Thelja, un canyon aux parois abruptes au centre duquel coule l'oued Thelja.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
 - iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.
-

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Domaine public de l'état.

b) dans la région voisine :

Domaine public de l'état sauf les hôtels, les agences de voyages qui sont en propriété privée.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Domaine public de l'état.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Domaine public de l'état et des propriétés privées.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

La pollution engendrée par les activités touristiques.

b) dans la région voisine :

La pollution par les industries minières en amont.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Un paysage naturel unique en Tunisie Créée dans le cadre du programme présidentiel 2009-2014 par le décret n°2305 du 31 juillet 2009. La réserve naturelle comporte une zone touristique connue par le lézard rouge (train touristique) et les gorges de Thelja renfermant trois types de biotopes: montagnes, oueds et galeries. Les objectifs visés par la création de la réserve sont la préservation et le développement de la diversité biologique, le renforcement du tourisme saharien et écologique, le soutien à la recherche scientifique et au tourisme scientifique et enfin, l'enregistrement de la réserve en tant que zone humide d'importance internationale.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Des programmes de réintroduction de certains types de mammifères sont prévus par la direction générale des forêts. L'étude d'impact est en cours.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Les recherches scientifiques sont menées par :

- les établissements universitaires (Institut National Agronomique de Tunisie, Faculté des Sciences de Tunis, Faculté des Sciences de Bizerte...)
 - l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM)
 - l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 - des bureaux d'études, et par
 - la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche.
-

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Pas de structures actuelles pour le moment

31. Loisirs et tourisme actuels :

Ce paysage naturel unique en Tunisie représente un attrait touristique majeur. En effet, un train touristique, le Lézard rouge, organise un circuit quotidien au départ de Méthlaoui. Le train marque plusieurs arrêts, notamment un arrêt avec descente au lieu le plus large des gorges qui constitue un cirque naturel.

32. Juridiction :

Ministère de l'équipement

Ministère de l'environnement et du développement durable

33. Autorité de gestion :

Commissariat Régional de Développement Agricole CRDA Gafsa

Tel : 00216 76 220 104

Av. Habib Bourguiba - Gafsa 2100

34. Références bibliographiques :

Choura M., 2008. Evaluation environnementale de l'activité de transformation de phosphate dans la zone côtière Sud du Grand Sfax : perspectives d'aménagement et de réhabilitation. Rapport. Université de Sfax, APAL, WWF. Tunisie : 104 p.

Ch. Azri, A Maalej, A Tlili, Kh Medhioub : Caractérisations du niveau de pollution de la ville de Sfax (influence des sources et des facteurs météorologiques). TSM, janvier 2002.
